

Thales : arbitrage République de Chine (Taïwan)

Neuilly-sur-Seine, 9 juin 2011 – Thales (NYSE Euronext Paris : HO) a pris connaissance de la décision de la Cour d'appel de Paris du 9 juin 2011, qui rejette le recours en annulation que la société avait formé à l'encontre de la sentence notifiée le 3 mai 2010 dans l'arbitrage l'opposant à la République de Chine (Taïwan), relatif à la fourniture de six frégates de classe Lafayette.

Cette décision conduira Thales à verser un montant d'environ 170 millions d'euros, soit 27,46% du total, correspondant à sa part industrielle dans le contrat de fourniture.

La décision de la Cour d'appel étant exécutoire, les sommes dues par Thales seront réglées par la société dans les meilleurs délais. Ce versement sera neutre sur les résultats de la société, ce litige ayant été intégralement provisionné lors des exercices précédents.

À propos de Thales

Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de la Défense et de la Sécurité, de l'Aérospatial et du Transport. Fort de 68 000 collaborateurs dans 50 pays, Thales a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 13,1 milliards d'euros. Avec 22 500 ingénieurs et chercheurs, Thales offre une capacité unique pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale exceptionnelle lui permet d'agir au plus près de ses clients partout dans le monde.

www.thalesgroup.com

Contact presse :

Alexandre Perra

Thales, Communication Corporate

Tél.: +33 (0)1 57 77 86 26

press.office@thalesgroup.com

Contact Investisseurs et analystes :

Jean-Claude Climeau

Thales, Relations investisseurs

Tél.: +33 (0)1 57 77 89 02

ir@thalesgroup.com